

FORMATEUR AUX MÉTIERS DE L'ÉDUCATION ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRES

1/ Dénomination de la qualification :

Formateur aux Métiers de l'Éducation et de la Sécurité Routières

2/ Objet de la qualification :

Le titulaire de la qualification assure la formation aux métiers de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière en formation initiale et continue.

3/ Contenu de la qualification :

A - Activités pédagogiques :

- Recrutement, évaluation et positionnement des candidats,
- Ingénierie pédagogique des formations initiale et continue destinées aux professionnels de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière en conformité avec le référentiel en vigueur :
 - . analyse du public cible,
 - . scénarisation pédagogique,
 - . production du contenu, élaboration des supports pédagogiques,
 - . animation de la formation,
 - . évaluation des acquis et de la production des apprenants,
 - . évaluation qualitative et régulation des actions dispensées,
- Appui méthodologique et pédagogique aux intervenants dans une situation de formation à la conduite ou à la sensibilisation à la sécurité routière,
- Animation et co-animation de stages de sensibilisation à la sécurité routière,
- **Conception et animation d'actions de formation et de sensibilisation sur les nouvelles mobilités,**
- Conception et animation d'actions de formation visant l'obtention du CQP Responsable d'Unité(s) d'Enseignement de la Sécurité Routière et de la Conduite (RUESRC).

B - Activités de gestion et d'organisation :

- Participation à la gestion de la relation client et prescripteurs,
- Coordination de l'activité des intervenants dans les actions de formation initiale et continue,
- Gestion de l'ensemble des moyens logistiques, administratifs et humains nécessaires à l'exercice et à la sécurité de l'activité,
- Création ou actualisation, classement de la documentation pédagogique et veille réglementaire et pédagogique,
- Participation à la réponse à appels d'offres publics ou privés,
- Respect des procédures qualité et de sécurité en vigueur dans l'entreprise et participation à leur mise en œuvre,
- Participation à la construction et au suivi d'un réseau de professionnel autour de la sécurité routière.

4/ Classement :

Cadre niveau I, sur degré A, B ou C selon l'importance de la responsabilité, de l'autonomie, de l'expérience et de l'autorité qui sont reconnues au cadre dans l'exercice de sa qualification.

5/ Degrés de progression :

- *Les trois degrés A, B et C doivent normalement permettre une progression dans les conditions indiquées à l'article 5-02 d). Un accroissement des compétences peut notamment découler des activités en lien avec l'ingénierie pédagogique de la formation correspondant aux véhicules de la catégorie B96 et BE, l'ingénierie pédagogique de la formation des CCS "deux roues" et "groupe lourd", et la coordination d'action de formation visant l'obtention du CQP Responsable d'Unité(s) d'Enseignement de la Sécurité Routière et de la Conduite (RUESRC).*

6/ Modes d'accès à la qualification :

Titre à finalité professionnelle Formateur aux Métiers de l'Éducation et de la Sécurité Routières (enregistré au RNCP sous le n° 35734) *et autorisation administrative d'enseigner.*

7/ Possibilités d'évolution professionnelle :

- Verticale :
 - . *Directeur pédagogique (fiche K.C.II.1)*
 - . *Responsable d'unité(s) d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite (fiche K.C.II.2)*
- Transversale :
 - . Voir Panorama